# **Ordonnance de prévention : Skiman**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Consulter la fiche "installer ergonomiquement le poste de travail avec écran"
* Dégager et ranger son espace de travail
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Limiter le stockage au poste de travail à des petites quantités
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 17/06/2025